



## AVIS PUBLIC

Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Rémi-De-Tingwick

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick le mardi, 5 septembre 2023, à 19 h 00 au 1465, rue Principale à Saint-Rémi-de-Tingwick.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la dérogation mineure suivante :

### **Demande de dérogation mineure au 197 Boul. Nolin**

Cette demande concerne la propriété sise au 197 boul. Nolin, en la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, plus précisément sur le lot 5 499 434 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, située dans la zone H1 du plan de zonage de la municipalité.

La nature de la demande consiste à autoriser, si elle est acceptée, la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel (remise) qui dérogerait à la disposition suivante :

- La remise aurait une hauteur totale de 153 pouces (3,89 mètres), ce qui est supérieur à la hauteur maximale de 3 mètres prescrite par l'article 5.4.4 g) du règlement de zonage no 2008-101.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

**DONNÉ à Saint-Rémi-de-Tingwick, ce lundi 21 août 2023.**

---

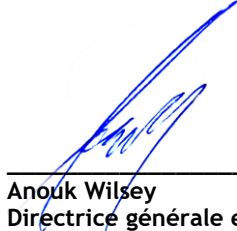
Anouk Wilsey  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Val-des-Sources, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en publiant sur le site de la municipalité le 21<sup>e</sup> jour de août 2023, le tout conformément au règlement 2021-202

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21<sup>e</sup> jour d'août 2023



---

Anouk Wilsey  
Directrice générale et greffière-trésorière